



**Villeneuve
d'Ascq**

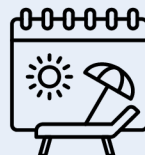
Une ville
en mouvement

LES CONSEILS DE LA POLICE MUNICIPALE DE VILLENEUVE D'ASCQ



Opération Tranquillité Vacances

Pendant les vacances scolaires, partez en toute sérénité, la Police municipale veille sur votre domicile en votre absence.



LES BONS RÉFLEXES CONTRE LE CAMBRIOLAGE



- Prévenez votre entourage ou une personne de confiance de votre départ
- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.
- Ne publiez pas vos photos sur les réseaux sociaux pendant votre séjour.



- Verrouillez correctement tous les accès de votre domicile (portes, fenêtres, volets, portails).
- Ne dissimulez pas vos clés à l'extérieur de votre domicile (paillason, pot de fleur, etc...)



- Évitez de conserver de l'argent ou des objets de valeurs au sein de votre domicile pendant votre absence, mettez-les en lieu sûr



- Pensez à photographier et noter les numéros de série et références de vos objets de valeur pour les assurances et en cas de vol. Gardez également vos factures.



- Renforcez la sécurité de votre domicile avec des équipements adaptés (alarme, caméras, détecteurs) et consultez un professionnel.



- Ne laissez pas d'objets dans votre jardin qui pourraient aider à entrer dans votre maison (comme une échelle ou des outils de jardin).



- Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier et d'ouvrir vos volets pendant la journée. Faites suivre votre courrier si besoin.
- Créez l'illusion d'une présence (volets roulants connectés, allumage programmé du téléviseur, éclairage programmé).



Police municipale : 33 bis rue du Général Leclerc- 03 20 34 34 34

Police nationale : Bd Van Gogh - 17

COMMENT S'INSCRIRE À L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES ?

Présentez-vous à **l'accueil de la Police municipale** (33 bis rue du Général Leclerc., Flers-Bourg), muni :

- d'une **pièce d'identité**,
- et d'un **justificatif de domicile**.

Des patrouilles aléatoires seront effectuées aux abords de votre domicile par nos agents.

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIMES D'UN CAMBRIOLAGE ?



- Alertez immédiatement la police municipale au **03 20 34 34 34** ou composez le **17 (police nationale)**



- Ne **touchez à rien** jusqu'à l'arrivée des forces de l'ordre



- **Déposez plainte** au commissariat de police territorialement compétent ou à la brigade de gendarmerie



- Contactez **votre assurance**

